

LA TAXE DE SEJOUR

Afin d'améliorer la qualité de votre accueil et de rendre votre séjour toujours plus agréable, la vallée de Kaysersberg dispose d'une ressource : la taxe de séjour. Cette contribution est perçue par votre hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg. Elle est intégralement consacrée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg dont les services vous bénéficient directement.

Nous vous souhaitons un agréable séjour!

To improve the quality of your home and make your stay more enjoyable, the valley of Kaysersberg has a resource: the "sejour tax". This contribution is perceived by your host on behalf of the Community of Communes to the Valley of Kaysersberg. It is entirely devoted to the functioning of the tourist office from the Valley of Kaysersberg whose services directly benefit to you.

We wish you a pleasant stay!

Um die Qualität Ihres Empfangs zu verbessern und damit Ihren Aufenthalt im Tal von Kaysersberg immer angenehmer wird, haben wie eine Ressource: die Kurtaxe. Diese Gebühr wird von Ihrem Gastgeber im Namen der Gemeinschaft der Gemeinden des Tals von Kaysersberg erhalten. Sie wird für den Betrieb des Verkehrsamts vom Tal von Kaysersberg integral verwendet, dessen Service Ihnen direkt profitieren.

Wir wünschen Ihnen einen schönen Aufenthalt!

Par délibération du 26 mars 2015, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a instauré une taxe de séjour du 4 mai au 30 septembre et du 1er au 31 décembre.

Cette taxe est collectée par les logeurs, pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg auprès de tous les touristes passant une nuit au moins sur le territoire.

Les personnes exonérées sont :

- Les personnes de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans le périmètre de la CCVK
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Tarifs de la Taxe de Séjour au réel

Taxe de séjour départementale additionnelle de 10% comprise

Type d'hébergement	Catégorie	Tarif par personne et par nuitée
Colonies, centres de vacances, refuges	/	0,33€
Emplacements dans les aires de camping-cars payantes	/	0,44€
Campings	3 et 4 étoiles	0,33€
Campings	Sans classement, 1 et 2 étoiles	0,22€

Informations

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

31, rue du Geisbourg - 68240 KAYSERSBERG

Tél : 03 89 78 21 55

info@cc-kaysersberg.fr

cc-kaysersberg.fr

